LES ATTENTATS TERRORISTES

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Un attentat, un meurtre devant lesquels toute conscience humaine se révolte

» La surveillance des frères Rosselli à Bagnoles-de-l'Orne, effectuée par Bouvier, aurait été organisée, d'après la déclaration de ce dernier, par Andre Tenaille, membre important du C. S. A. R., actuellement détenu à la Santé.

» Rien ne sera négligé par les services que j'ai le grand honneur de diriger, pour établir toutes les culpabilités et les responsabilités qui sont à l'origine de l'odieux attentat de l'Etoile et du meurtre des frères Rosselli, devant lesquels, *toute conscience humaine se révolte.* »

LES ATTENTATS DE L'ÉTOILE

Paris, 12 — Gaston Vauclard, ingénieur à Clermont-Ferrand, qui présenta Locuty à Méténier, a été arrêté, ce matin, dans cette ville, où il est gardé à vue dans les locaux de la sûreté. L'essentiel de ses déclarations sera communiqué incessamment par M. Moitessier, directeur de la sûreté nationale.

Menottes aux mains entre deux gendarmes, LOCUTY arrive à Paris. (Ph. Keystone)

Les déclarations de Vauclard

Paris, 12. — M. Buffet, chef de la brigade mobile de Clermont-Ferrand, a transmis, ce matin, à la sûreté nationale, le procès-verbal de la déclaration faite, cette nuit par Vauclard, au cours de son interrogatoire dans les locaux de la police mobile clermontoise.

« Vers juillet dernier, dit-il, un monsieur inconnu de moi, âgé de 35 ans, de corpulence et de taille au-dessous de la moyenne, s'est présenté à mon domicile, vers 2 h. 30 sans me dire où il s'était procuré mon adresse. Il me déclara qu'il était venu spécialement de Paris pour me confier une mission.

» C'est ainsi qu'il m'expliqua qu'on redoutait un putsch communiste à Toulouse et me demanda si je voulais bien me charger de transporter des armes.

» Sur ma réponse affirmative, il m'indiqua le jour et l'heure où je devais me rendre à environ 200 mètres de la sortie d'un tunnel creusé sur la route avant d'arriver à Chambéry, et où je trouverais une camionnette qui me livrerait des armes. Il me donna le mot de reconnaissance que j'aurais à prononcer pour me faire reconnaître : je devais dire « Jean » et on devait me répondre « Bart ».

» Ensuite l'agent de livraison devait me dire « France » et je devais repondre « République ».

» Mon interlocuteur ajouta qu'il m'attendrait, le soir même, sur la route avant d'arriver à Thiers, afin de prendre possession des armes que je lui porterai.

» Conformement à ses instructions, je quittai Clermont-Ferrand, dans ma voiture, vers 4 h. du matin, en compagnie d'un camarade de l'usine Michelin Van de Kerakoven. Vogel avait pris place dans une seconde voiture avec Locuty. C'est moi-même qui lui avais demandé de me suivre en cas de panne en cours de route. Il s'agissait de transporter des armes dont j'ignorais la quantité et j'acceptai sans en demander davantage.

» En cours de route, la voiture de Vogel s'est trouvee en panne 30 km avant d'arriver à Chambéry ; je ne m'arrêtai pas et continuai mon voyage avec Van de Kerakoven. Avant d'arriver au tunnel en question, je trouvais effectivement une camionnette qui était occupée par trois hommes de 25 à 30 ans. Après l'échange des mots de reconnaissance, l'homme qui m'avait répondu me remit un sac de toile d'emballage qui renfermait, me dit-il, huit mousquetons de marque italienne. Je placai aussitôt ces armes dans la malle arrière de ma voiture et de repartis pour Thiers.

» L'inconnu de Paris qui m'avait confié cette mission m'attendait comme convenu. Il stationnait sur la route après d'une voiture de couleur noire. Je lui remis le sac contenant les mousquetons, qu'il chargea à l'intérieur de sa voiture. Avant de me quitter, il me remit une somme d'argent représentant les frais d'essence ».

Locuty et Vogel arrivent à Paris

Paris, 12 — Les ingénieurs clermontois Locuty et Vogel, arrêtés dans l'affaire des attentats de l'Etoile, sont arrivés à Paris, ce matin, à la gare de Lyon, venant de Clermont-Ferrand. Les deux hommes ont été l'objet, à leur arrivée à la gare du P.-L.-M., d'une manifestation hostile de la part des voyageurs du train et de quelques employés et porteurs de la gare.

Des cris : « A bas la cagoule ! » ont été poussés, tandis que les gendarmes conduisaient hâtivement leurs prisonniers vers le taxi qui les a conduits au palais de justice.

Les inculpations

Pierre Locuty et Henri Vogel ont été conduits devant M. Barrué, juge d'instruction, qui, après leur avoir fait subir l'interrogatoire d'identité, les a inculpés de destruction d'édifices ayant entraîné mort d'hommes et de tentative d'homicide volontaire. Les deux hommes ont rapidement confirmé les déclarations faites à la police, puis ils ont été conduits à la prison de la Santé.

Vogel a choisi comme défenseur Me Xavier Vallat, quant à Locuty, il n'a pas fait connaître encore le nom de son avocat.

Les deux inculpés ont été écroués à la prison de la Santé.

La bonne de Méténier est interrogée

On sait que M. Vogel, au cours du premier interrogatoire que lui a fait subir M. Buffet, avait déclaré que la bonne de Méténier était venue le voir à Chamaillères, le 18 septembre dernier, c'est-à-dire sept jours après l'attentat de l'Etoile, pour lui demander l'adresse de Locuty, afin, avait-elle dit, de lui faire une communication aussi urgente que confidentielle.

Vogel n'ayant pu lui fournir ce renseignement, la bonne était partie en le priant de recommander à Locuty la plus absolue discrétion. Cette bonne, dont le rôle paraît pour le moins assez bizarre, a été invitée, ce matin, à fournir des précisions aux enquêteurs sur ces propos. Sa déposition à la sûreté nationale se poursuivait à 14 heures.

L'alibi de Méténier

Enfin, le commissaire Chauvin a également entendu, au cours de la matinée, le docteur Jean Anzeloux, chez qui Méténier avait déclaré s'être rendu le jour de l'attentat de l'Etoile.

« En vérifiant les registres de consultation, a-t-il dit au commissaire, j'ai constaté que, le 11 septembre 1937, Méténier m'avait demandé rendez-vous pour 13 h. 45. Mon client ne dut pas venir à l'heure fixée, car j'ai effectué sur le livre un renvoi qu'indique que le rendez-vous avait dû être reporté à une autre heure, c'est-à-dire vraisemblablement à 17 h. 30. Il m'est impossible de vous préciser si mon client est venu exactement à cette heure-là. Je ne crois pas, en tout cas, qu'il ait pu venir après 18 heures.

» En toute conscience, il m'est impossible de vous affirmer s'il est bien venu. Dans tous les cas, son nom figure sur le registre. Je suis donc en droit de conclure qu'il m'a bien rendu visite le 11 septembre 1937 ».

A Montpellier, un étudiant est condamné à deux mois de prison pour détention d'armes

Montpellier, 12. — Un jeune étudiant en médecine, appartenant à une formation dissoute d'extrême droite, M. Charles Pidoux, dans la chambre duquel on a saisi le 14 avril dernier une importante quantité d'armes, a comparu aujourd'hui devant le tribunal correctionnel. Il a été condamné à deux mois de prison avec sursis.

UNE PRISE D'ARMES AU MINISTÈRE DE LA MARINE

Paris, 12 — Au cours d'une prise d'armes qui a eu lieu ce matin dans la cour du ministère de la marine en présence de M. Campinchi, ministre de la marine, le vice-amiral Docteur a remis au vice-amiral Darlan, chef d'état-major général, les insignes de grand croix de la Légion d'honneur. Le vice-amiral Darlan a procédé à la remise des insignes de Grand-Officier de la Légion d'honneur au commissaire général de 1re classe Nicodème, et de Commandeurs de la Légion d'honneur aux contre-amiraux Bourrague et Micheller, à l'ingénieur mécanicien général de 2e classe de l'artillerie navale Juy, au capitaine de vaisseau Martin, et à M. Blot, sous-directeur honoraire de l'administration centrale.

Le vice-amiral Ollive a également remis les insignes d'officier et de chevalier de la Légion d'honneur à plusieurs officiers de marine et la médaille militaire au maître mécanicien Cornou ; aux seconds-maîtres timoniers Boucher, Lesne, Nevot ; aux seconds-maîtres hydrographes Pinson et Derrien. Les honneurs ont été rendus par un détachement de fusiliers-marins avec la musique du bataillon et un détachement de canonniers-marins avec le drapeau.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE A VISITÉ LA MANUFACTURE D'ARMES DE CHATELLERAULT

Châtellerault, 12 — Le général Gamelin, vice-président du conseil supérieur de la guerre, accompagné des généraux Georges, Duffieux, Mittelhauser, Billotte, Prételat, Huré, Héring, Doese, Colson, Condé, Besson, tous membres du conseil supérieur de la guerre, et de M. Hasppich ingénieur, directeur des fabrications d'armement au ministère de la défense nationale, se sont rendus aujourd'hui à Châtellerault.

A leur arrivée par le rapide de midi mille ans, des objets de l'âge de bronze.

24, ils ont été reçus sur le quai de la gare, par le général Misserey, commandant par intérim à Tours, la 9e région, M. Jeantrel, directeur de la Manufacture nationale d'armes, et le chef de bataillon Dejouas, commandant d'armes. Seuls le général Gamelin, chef de la délégation, et son officier d'ordonnance, le capitaine Huet, avaient revêtu la tenue militaire.

Les membres du conseil superieur de la guerre, qui sont accompagnés chacun d'un officier d'état-major, ont été conduits dans un hôtel de la ville où ils ont déjeuné. Ils se sont ensuite rendus à la Manufacture d'armes qu'ils ont visitée et où ils ont abordé l'examen d'un certain nombre d'études techniques.

Après avoir dîné à Châtellerault, les officiers généraux regagneront Paris par le rapide de 20 h. 17, qui doit s'arrêter exceptionnellement à Châtellerault.

M. CHAUTEMPS, GRAND-CROIX DE L'ORDRE DE PIE IX

Paris, 12. — Ce matin, Mgr Valério Valéri a remis à M. Chautemps, président du Conseil, de la part du Pape, les insignes de Grand Croix de l'Ordre de Pie IX. M. Chautemps a vivement remercié et s'est félicité de cette marque d'estime du Saint Siège.

LE MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE PALESTINIEN INAUGURÉ A JERUSALEM

Jérusalem, 12. — Le musée archéologique palestinien a été inauguré ce matin. Ce musée possède des collections contenant plus de 50.000 pièces. Il possède notamment le squelette d'un homme de Neanderthal, trouvé près du Carmel, un crâne humain, remontant à dix

APRÈS LE DUCE, LE PAPE

2.000 prêtres italiens ont été reçus par Pie XI

Cité du Vatican, 12. — L'audience accordée par le Pape aux évêques et aux 2.000 prêtres italiens qui ont participé à la « bataille du blé », fut des plus pittoresques. Ceux qui allaient être reçus portaient sur la poitrine une décoration en forme d'épi de blé sur laquelle se détachait la lettre M., initiale de M. Mussolini. Arrivés à la fin de la matinée au Vatican, ils furent réunis dans la salle des bénédictions. Quand midi sonna, ils recitèrent en chœur l'Angélus, comme ils l'avaient fait dimanche dernier, en attendant M. Mussolini.

Le Pape fit son entrée à 13 h. Des acclamations interminables l'accueillirent. Son discours allait être plus tard ponctué d'autres applaudissements.

Auprès du trône d'où Pie XI prit la parole, un sac de blé en forme de tiare pontificale, avait été déposé, symbole des 16 quintaux de froment que les prêtres ruraux avaient dès lundi fait porter au Vatican et qui sont destinés à la fabrication des hosties.

PRÈS D'UN MILLION DE CHOMEURS EN ALLEMAGNE

Berlin, 12. — Pendant le mois de décembre, le nombre des chômeurs en Allemagne a passé de 422.000 à 995.000. Cette augmentation est due à la vague de froid et aux tempêtes de neige qui ont entraîné la suspension de nombreux travaux en plein air ; l'industrie du bâtiment surtout est touchée.

LES ARRIVÉES D'OR AMÉRICAIN EN FRANCE

Le Havre, 12. — Venant de New-York, le paquebot « Champlain » est arrivé hier soir, ayant à bord 232 passagers, parmi lesquels se trouvait Mme Magda Fontanges, empêchée de débarquer aux Etats-Unis, comme on sait.

Le « Champlain » apporte d'autre part 50 barillets d'or représentant plus de 120 millions de francs, destinés à la Banque de France.

LE 30e ANNIVERSAIRE DU PREMIER VOL D'HENRY FARMAN

Paris, 12. — M. Pierre Cot, commémorant demain le 30e anniversaire du premier vol d'Henry Farman, le ministre de l'Education Nationale a adressée aux autorités universitaires une circulaire demandant d'associer à cette commémoration la jeunesse des écoles.

NOYÉ DANS UNE AUTO

Toulouse, 12. — La nuit dernière, M. Paul Benoit, 30 ans, voyageur de commerce, avait laissé conduire son automobile par une jeune étudiant en droit, M. Raymond Trilles, 19 ans, sans permis de conduire. M. Trilles, par un malencontreux coup de volant, précipita dans le canal la voiture et les deux occupants. M. Benoit put se dégager et gagner la berge. M. Trilles, coincé par le volant, resta au fond de l'eau. L'état de M. Benoit est satisfaisant.

LE TRAGIQUE BILAN DES ACCIDENTS DE LA ROUTE EN ANGLETERRE

Londres, 12. — Malgré les mesures prises pour assurer la sécurité des automobilistes sur les routes, le nombre des personnes tuées dans des accidents d'automobile a été, pendant l'année 1937, de 6.591, soit 30 de plus que l'année précédente. Celui des blessés a, par contre, été en diminution de 1.479 sur 1936 et se chiffre pour l'année écoulée à 226.389. Le nombre de piétons tués a été de 2.979 et celui des blessés de 72.857.

LA REPRÉSENTATION CONSULAIRE EN U. R. S. S.

Londres, 12. — Le gouvernement de l'U.R.S.S. vient de déclarer au gouvernement anglais qu'aucun pays étranger ne pourra avoir désormais en U.R.S.S. plus de représentants consulaires que les Soviets n'en ont dans le pays intéressé, ce qui est une stricte parité de la représentation consulaire.

UN GRAND PROCÈS POLITIQUE COMMENCE A VARSOVIE

Varsovie, 12. — Aujourd'hui a commencé un grand procès communiste, quarante-trois personnes, dont quinze femmes, sont poursuivies pour menées subversives à Varsovie et en province.

L'ANTISÉMITISME EN ALLEMAGNE

Berlin, 12. — L'organe antisémitique « Der Sturmer » annonce aujourd'hui la publication d'un numéro spécial dont le titre sera : « La peine de mort pour ceux qui souillent la race ». Ce numéro spécial qui paraîtra vers la mi-janvier, contiendra, dit le journal, les preuves que le juif se livre d'une façon systématique et massive à la souillure de la race allemande, et qu'il ne songe pas à se plier aux lois de Nuremberg.

D'autre part, « Das Schwarze Korps », organe des milices noires, attaque violemment les entreprises industrielles allemandes qui malgré tous les avertissements, continuent à donner la préférence à des juifs pour les représenter à l'étranger. Il est intolérable, dit le journal, que dans la cinquième année du régime national-socialiste des firmes allemandes croient encore devoir confier leurs intérêts à des Israélites.

RADIO-ETMA - LILLE
55, rue L. Gambetta, 55. Postes renommés
Choix exceptionnel - Haute qualité
40 % moins cher. Facilités de paiement.
Depuis 67 fr. par mois
Même Maison TOURCOING 64, r. St-Jacques
219

LA CONFÉRENCE MATIGNON

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

A 16 heures, la délégation des techniciens de l'industrie arrive la première. Elle est suivie peu après par celle de la C.G.T. qui comprend : MM. Jouhaux, Boulsson, Bothereau, Dupont, Frachon, Belin, Bouillet et Racamond.

La délégation de la Confédération des Techniciens de l'Industrie est conduite par M. Sainte-Lagué ; celle de l'Union Nationale des Syndicats de la Petite et Moyenne Industrie comprend notamment : MM. Stapser, Berline et Gras.

Un service d'ordre discret a été établi devant l'Hôtel Matignon dont les portes ont été fermées. Le service de garde ne laisse pénétrer que les membres des délégations invitées et les journalistes accrédités à la présidence du Conseil.

Au moment où la délégation de la C. G. T., venue dans plusieurs taxis, est introduite dans le cabinet du président du Conseil, elle croise le nonce apostolique qui vient de remettre à M. Camille Chautemps, de la part du souverain pontife, les insignes de grand croix de l'ordre de Pie IX.

A 16 h. 45, la séance se poursuit sans qu'aucun écho n'en soit parvenu au dehors.

M. Léon Blum, vice-président du Conseil, assiste à la conférence qui réunit, avec le président du Conseil et le ministre du Travail, les représentants de la C. G. T., de la Confédération des techniciens de l'industrie et de l'Union nationale des syndicats de la petite et de la moyenne industrie.

A 18 h. 30, M. Marx Dormoy, ministre de l'Interieur, arrive à l'Hôtel Matignon. Il est aussitôt introduit dans la salle du Conseil des ministres où se tient la réunion.

Le communiqué officiel

Paris, 12 — A l'issue de la conférence de l'Hotel Matignon, le communiqué suivant a été fait à la Presse par M. William Bertrand :

« La conférence annoncée pour cet après-midi à l'Hôtel Matignon s'est tenue de 16 à 19 h., sous la présidence de M. Camille Chautemps, assisté de MM. Léon Blum, André Février et William Bertrand.

» Après que le président du Conseil eut exposé l'objet de cette réunion et défini l'esprit d'union et de pacification qui l'avait inspiré, les représentants des diverses associations représentées prirent successivement la parole : M. Jouhaux, pour la C.G.T.; M. Sainte Lagüe, pour la C.T.I. et M. Stapfer, pour la Confédération de la petite et moyenne industrie.

» Une fois terminés ces divers exposés du plus sincère esprit de conciliation, M. Camille Chautemps résuma les considérations échangées et constata avec satisfaction les progrès qu'elles avaient apportés dans la voie du rapprochement poursuivi. Il souligna les remarques entendues au sujet des améliorations à apporter à la loi sur l'arbitrage, qu'il s'agisse de la simplification et de l'accélération de la procédure ou de la nécessité d'instituer, outre des garanties supplémentaires pour toutes les parties, des sanctions qui ne rendent plus illusoires les arbitrages prononcés.

» Il nota les observations recueillies sur la question des licenciements, sur le statut des délégations ouvrières et sur le règlement du droit de grève. Il déclara que dans l'élaboration des textes qu'il se préparait à déposer, le Gouvernement ne manquerait pas de tenir compte de ce premier échange de vues, comme il s'inspirerait des suggestions ultérieures que pourraient lui apporter les associations présentes et celles qu'il convoquerait, étant bien entendu que le dernier mot resterait au Parlement.

» Le Gouvernement veillera à sa stricte et rigoureuse application. Ainsi seront maintenues la paix sociale et la sécurité du travail ».

M. Chautemps reçoit MM. Herriot et Bonnet

M. Camille Chautemps a reçu à la fin de la soirée, à l'Hôtel Matignon, M. Ed. Herriot et M. Georges Bonnet.

Une note de la C. F. T. C.

Paris, 12. — Dans une note, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens « constate avec regret que les offres de collaboration qu'elle avait spontanément émises dès le premier appel lancé par M. Chautemps pour l'élaboration d'une charte moderne du travail n'ont pas été entendues ».

La C. F. T. C. conclut que « sans chercher à faire le départ des responsabilités passées, actuelles ou futures, la C. F. T. C. n'éludera pas les siennes et qu'elle demeure bien résolue à seconder les efforts qui seront entrepris pour assurer le progrès économique et la paix sociale, selon des méthodes modernes, dans un esprit de justice et de fraternité ».

Une protestation des syndicalistes chrétiens

On nous communique :

« Le groupe du syndicalisme chrétien, réuni sous la présidence de M. Peissel, député du Rhône, a protesté contre le fait regrettable que la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens ait été exclue des pourparlers qui viennent de s'engager pour l'élaboration d'un statut moderne du travail. L'ancienneté des syndicats chrétiens, l'importance de leurs effectifs, l'esprit de collaboration qui anime leur activité intense et variée, auraient amplement justifié leur participation aux débats en cours. Le groupe insiste sur cette idée que la vraie liberté syndicale implique une pleine égalité de droits entre les groupements des diverses tendances. »

Des motions de l'Association du Commerce extérieur

Paris, 12. — L'Association Nationale du Commerce extérieur (Union Professionnelle des Voyageurs, Exportateurs et des Représentants du commerce extérieur) a, au cours d'une assemblée générale, adopté plusieurs motions et résolutions demandant notamment que des mesures sévères soient prises d'urgence entre le patronat et le salariat qualifiés pour que la loi sur la semaine de 40 heures soit modifiée.

D'autre part, l'A. N. C. E. demande la fondation rapide d'une confédération nationale du salariat non manuel.

LES CONFLITS DU TRAVAIL

LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION INTERSYNDICALE DE L'INDUSTRIE TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING

On nous communique :

« La Commission intersyndicale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing, réunie le mercredi 12 janvier 1938 :

» 1° Après avoir pris acte que les organisations ouvrières ont accepté que les augmentations de salaires qui peuvent être réclamées par l'augmentation du coût de la vie, ne doivent être que de moitié, et qu'elles ont ainsi accepté d'écarter définitivement — par le précédent créé — tout danger d'application de l'échelle mobile ;

» 2° Que les organisations ouvrières acceptent que les augmentations de salaires, chiffrées à 50 % de l'augmentation du coût de la vie, ne soient pas égales pour tous et qu'elles admettent la création d'une prime de vie chère horaire de 0 fr. 275 pour les hommes de plus de 18 ans, de 0 fr. 225 pour les femmes de plus de 18 ans, et de 0 fr. 175 pour les ouvriers et ouvrières de moins de 18 ans ;

» 3° Que les organisations ouvrières acceptent ainsi que le principe « A travail égal, salaire égal » ne soit plus mis en application en déclarant que la rémunération des hommes et des femmes doit être différente, même lorsque leur profession est semblable : par exemple les tisserands et les tisserandes, les rattacheurs et les rattacheuses dans la filature de laine cardée etc. ;

» 4° Que l'application de cette prime de vie chère, si elle donne une augmentation de 6,45 % sur le salaire des manœuvres, ne donne qu'une augmentation de 3,68 % sur le salaire moyen des ouvriers qualifiés, en prenant pour exemple le fileur de laine ; la Commission intersyndicale déclinant toute responsabilité sur cette inégalité de traitement ;

» 5° Après avoir rappelé que, par la création de la dotation aux chefs de familles françaises, le Consortium de l'industrie textile voulait mettre les mères en mesure de rester chez elles, par une somme mensuelle de 300 f. qui leur aurait été accordée, quel que soit le nombre de jours de travail et en ne tenant pas compte des absences pour maladie, chômage, etc. ;

» 6° Que cette dotation aurait certainement coûté aux patrons une somme variant entre 3 % des salaires au départ et 5 % quand l'institution nouvelle aurait reçu sa pleine application ;

» 7° Après avoir pris acte que les organisations ouvrières ont accepté que cette dotation soit remplacée par l'octroi dérisoire d'une indemnité de 0 fr. 60 par jour pour les familles d'un enfant (qui comptent 62 % dans l'ensemble), lesdits 0 fr. 60, en tenant compte de la dévaluation du franc — ne représentent qu'une aide à la mère au foyer qui aurait été de 0 fr. 05 par jour avant-guerre :

Les nouvelles primes de vie chère horaire

» 8° Après avoir rappelé les déclarations antérieures faites par le Consortium de l'Industriel textile ; Que l'augmentation des allocations familiales a été acceptée d'avance par lui, et que cette augmentation sera décidée définitivement au cours de la réunion de la commission départementale des allocations familiales qui aura lieu le 18 janvier prochain.

» 9° Que ladite augmentation des allocations familiales et l'aide à la mère au foyer de 0 fr. 60 par jour, représenteront vraisemblablement 1 % du coût des salaires.

» 10° A le devoir de déclarer que les usines faisant partie de la commission intersyndicale de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing ne peuvent pas assurer la vente de leurs produits si leur prix de revient est supérieur à celui des usines non adhérentes, et qui sont d'accord avec les organisations ouvrières pour des coûts inférieurs comme il est dit précédemment.

» 11° La commission intersyndicale de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing décide d'accorder, à partir du 17 janvier prochain : une prime de vie chère horaire de 0 fr. 275 pour les hommes de plus de 18 ans ; une prime de vie chère horaire de 0 fr. 225, pour les femmes de plus de 18 ans ; une prime de vie chère horaire de 0 fr. 175, pour les ouvriers et ouvrières de moins de 18 ans.

Une allocation familiale spéciale

» Une allocation familiale supplémentaire, quand la mère *reste chez elle* et n'exerce aucune profession rémunératrice, et sans qu'il soit tenu compte des salaires des enfants de plus de 14 ans. Cette allocation supplémentaire sera payée comme suit : Aux familles d'un enfant, 0 fr. 60 par jour ; de deux enfants, 1 fr. 50 ; de trois enfants, 2 fr. 50 ; de quatre enfants, 3 fr. 75 ; de cinq enfants, 5 fr. ; de six enfants, 6 fr. ; de sept enfants, 7 francs, etc...

» D'autre part, le Consortium de l'Industrie textile a le regret d'aviser les chefs des Familles françaises que les patrons ne peuvent supporter aucune responsabilité à propos de la suppression de la dotation de 300 francs, qui aurait été appliquée loyalement si les organisations ouvrières n'avaient pas traité à des conditions de beaucoup inférieures avec d'autres groupements patronaux de Roubaix-Tourcoing.

» 12° Toutes les dispositions ci-dessus prendront date du 17 janvier 1938, ou du premier jour de la semaine de production commençant après le 17 janvier.

LA DÉMISSION DE M. LEY

» La Commission intersyndicale de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing accepte la démission de M. Ley et, par reconnaissance pour les services qu'il a rendus aux patrons et aux ouvriers depuis 19 ans — et récemment encore, en proposant la dotation aux chefs des Familles françaises et en obtenant l'adhésion des patrons — le nomme, par acclamations, secrétaire général honoraire de la commission intersyndicale, tout en le priant de continuer d'assumer les fonctions d'administrateur-délégué du Consortium de l'Industrie textile de Roubaix - Tourcoing, pour les œuvres sociales. »

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
Doublez vos gains en dépensant moitié moins
TIRAGE DE LA 4e Série
A ÉPINAL
FIN JANVIER
9000

UNE GRANDE RÉUNION A EU LIEU A LA BOURSE DU TRAVAIL DE LILLE

Hier soir, une importante réunion d'information s'est tenue à la Bourse du Travail, pour les ouvriers du textile de la région lilloise. Au cours de la réunion, M. René Dumoulin, secrétaire de l'Union départementale des syndicats ouvriers du Nord, rendit compte de l'entrevue qu'il a eue, mardi, avec M. William Bertrand, pour lui exposer la situation délicate où se trouvent les ouvriers du textile. Les ouvriers furent unanimes pour juger qu'une attitude ferme s'imposait dans ce conflit.

Une importante réunion du Syndicat Textile C. G. T. à Roubaix

Hier matin, a été apposée, par les soins du Syndicat confédéré du textile de Roubaix et environs, une affiche dans laquelle est reproché au Consortium patronal le refus d'application de la sentence arbitrale accordant l'augmentation de salaires de 5,50 % plus 1 % d'allocations familiales.

Les ouvriers et ouvrières sont convoqués à une assemblée qui se tiendra, samedi, à 9 h. 30 en la salle Wattremez, rue de l'Hospice, et au cours de laquelle doit être prise une grave décision.

Les ouvriers des Etablissements Lemaire et Dillies, de Roubaix à la Préfecture du Nord

Les ouvriers des établissements Lemaire et Dillies, de Roubaix, actuellement en grève, se sont rendus, mercredi matin, à la suite d'une réunion, à la préfecture du Nord, au nombre de 150 environ.

Cinq d'entre eux furent reçus en délégation par M. Gazagne, secrétaire général du Nord, à 11 h. 50. Les autres furent canalisés face au poste de police de la préfecture.

A M. Cazagne, les délégués exposèrent leurs revendications. Ils lui demandèrent en outre d'activer la procédure d'arbitrage.

M. Gazagne leur rappela que cette procédure ne pouvait jouer que si le travail était repris. Ceci est dans la loi, et aucune organisation ne peut s'y soustraire.

Nous avons dit, hier, que la commission départementale de conciliation avait conseillé aux grévistes de la maison Lemaire et Dillies de reprendre le travail afin que la procédure d'arbitrage puisse se poursuivre normalement.

A ce propos, le Comité de grève élève une énergique protestation contre cette allégation :

« Une délégation conduite par M. Moerman, nous ont dit les grévistes, a été effectivement reçue par la commission de conciliation, qui n'a pu que constater la carence de la délégation patronale, mais il n'a jamais été question d'engager le personnel à reprendre le travail ».

MENACE DE GRÈVE DU PERSONNEL DES TRAMWAYS DE NIMES, DONT ON VEUT RAMENER LES SALAIRES AU TAUX DE 1936

Nîmes, 12. — Le directeur de la Compagnie fermière des tramways de Nîmes n'ayant pas encore reçu de la ville pour 1938 la somme provisionnelle de 300.000 francs affectée au paiment des augmentations de salaires et à l'application des lois sociales, a avisé le personnel que ses salaires seraient ramenés au taux de 1936.

Le personnel réuni au siège du syndicat a décidé, à l'unanimité, que la note de la direction était irrecevable et de cesser le travail si satisfaction ne lui est pas donnée d'ici le 15 janvier.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 13 janvier. — Soleil : Lever, 7 h. 42 ; coucher, 16 h. 17 ; Lune : Lever, 13 h. 52 ; coucher, 4 h. 39. Fête du jour : Baptême de J.-C.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 12 janvier 1938, à 17 h. 30 : Baromètre : 757 mm. 2 ; hausse depuis la veille, à 17 h. 30 : 4 mm. 2 ; Thermomètre : Fronde : 10.9 ; Minima : 5.5 ; Maxima : 12.2 ; Etat hygrométrique : 92 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. 30 : 6 mm 3 ; Direction du vent : Ouest-Sud-Ouest ; Force : Fort ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : Très nuageux ; Prévisions pour aujourd'hui : Frais, belles éclaircies, rares ondées.

A LIÉGE, une femme se jette dans la Meuse avec ses deux bébés

On n'a pu repêcher que les enfants qu'on espère sauver

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Un drame s'est déroulé, mercredi, vers une heure, avenue de l'Indépendance, à Liége, près du Pont. Le pilote remorqueur, M. Rambaut, aperçut soudain une masse tomber dans le fleuve, puis une femme dégringoler le talus et se jeter dans l'eau.

M. Rambaut, manœuvra son bateau et réussit à ramener hors de l'eau une voiturette dans laquelle, à sa grande stupéfaction, il y avait deux enfants, une fillette et un petit garçon.

Pendant que les enfants étaient transportés à l'hôpital où on espère les sauver, les recherches continuaient dans la Meuse. Les sondages ne donnèrent aucun résultat. On ne put retirer le corps de la femme qui avait coulé à pic.

De l'enquête de la police, on parvint à l'identifier. C'est Mme Legit, née Haimovicu, en Bessarabie (Roumanie). Son mari est occupé dans un établissement industriel de Seraing. C'est dans un accès de démence que Mme Legit a jeté ses deux jumeaux dans la Meuse et s'est noyée.

LES GAGNANTS de la Loterie Nationale

Sept ouvriers de Luxeuil-les-Bains se partagent les trois millions

Lure, 12. — Le lot de trois millions de la douzième tranche de la Loterie nationale 1937 a été gagné par un groupe de sept ouvriers de Luxeuil-les-Bains.

A Valenciennes

Valenciennes doit compter un heureux gagnant de la Loterie des R.L., en effet, un billet fractionné qui emporte un million a été vendu dans un débit de tabac, 44, rue de Paris à Valenciennes. L'heureux possesseur ne s'est pas encore fait connaître.

A Cambrai

Un débitant de tabacs de la rue Cantimpré a vendu des billets divisés en dixièmes qui participent aux lots de consolation du gros lot de 3 millions, soit 30.000 fr. ; à deux lots de consolation de celui de 50.000 fr. soit 5.000 fr. ; plusieurs lots de 10.000 fr. ; 10 de 1.000 fr. et bon nombre de 500 francs.

Le conflit des médecins de l'Assistance Publique du Nord

Une entrevue a eu lieu à la Préfecture

Sur convocation de la Préfecture, six délégués des médecins de l'Assistance publique, conduits par M. le docteur Vanvers, ont été reçus mercredi à 16 h. par M. GAZAGNE, secrétaire général du Nord.

M. GAZAGNE fit remarquer aux délégués des médecins que si leurs revendications n'avaient pu être examinées par le Conseil général au cours de sa dernière session, c'est que cette session extraordinaire était uniquement consacrée à l'examen des revendications des fonctionnaires départementaux.

Il leur demanda de constituer une Commission de délégués pour l'étude de la réorganisation du service de l'Assistance publique sur de nouvelles bases. Il leur fit remarquer en outre qu'ils bénéficiaient déjà de l'enlèvement du prélèvement de 10 % du décret Laval sur les créances des médecins de l'Assistance publique.

La délégation se retira en promettant de soumettre cette suggestion de création d'un Commission, au Syndicat des Médecins.

Il semble, au résumé, qu'une réelle détente se produit.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Une affaire de blés en Artois

Les propriétaires des Moulins de Tigny-Noyelle, poursuivis pour infraction à la loi sur les blés de stockage et de report, furent condamnés par le Tribunal de Montreuil à une amende fiscale de 61.256 francs. Devant la Cour, Me Bufquain, au nom du fisc, s'oppose à l'octroi du sursis.

Mes Maigné et Lamoril plaident en faveur de la société fermière coopérative, exploitant les moulins.

L'affaire a occupé toute l'audience de la 4e Chambre qui a mis la cause en délibéré.

Le « Cinquième Officiel » double vos gains

Un heureux gagnant des « Régions Libérées » vient d'avoir cette agréable surprise !

Il est curieux de constater que les opérations les plus avantageuses qui devraient, par conséquent, séduire le public, trouvent souvent des incrédules pour les discuter. C'est ainsi qu'un gagnant au dernier tirage de la Loterie des Régions Libérées s'étonnait en encaissant son lot de recevoir... le double de ce qu'il escomptait !

Il nous faut donc encore répéter que le « cinquième officiel » (qui a remplacé l'ancien **dixième** et qui est vendu au même prix, c'est-à-dire 11 francs), donne droit au cinquième et non plus au dixième du lot, **c'est-à-dire au double.**

Beaucoup de gens, des vendeurs même, ont conservé, à tort, l'habitude d'appeler encore « dixième » les fractions officielles des billets de la Loterie des Régions Libérées émises uniquement par le G. R. G. (groupement des Maires qui contrôlent cette émission). La surprise est donc agréable pour l'heureux gagnant quand il passe à la caisse.

Il faut croire que le cas que nous signalons rentre, malgré tout, dans la catégorie des exceptions, puisque les billets de la Loterie des Régions Libérées s'enlèvent à une vitesse qui s'accentue à chaque tirage.

Il y a eu deux tirages en décembre, le prochain est annoncé pour la fin de janvier, quinze jours seulement nous séparent de ce tirage de la série 4 qui aura lieu à Epinal ; il est prudent de ne pas attendre pour acheter son billet entier à 50 francs ou son « cinquième officiel » à 11 francs.

HORAIRE des TRAINS et de la Cie du NORD
GUIDE MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
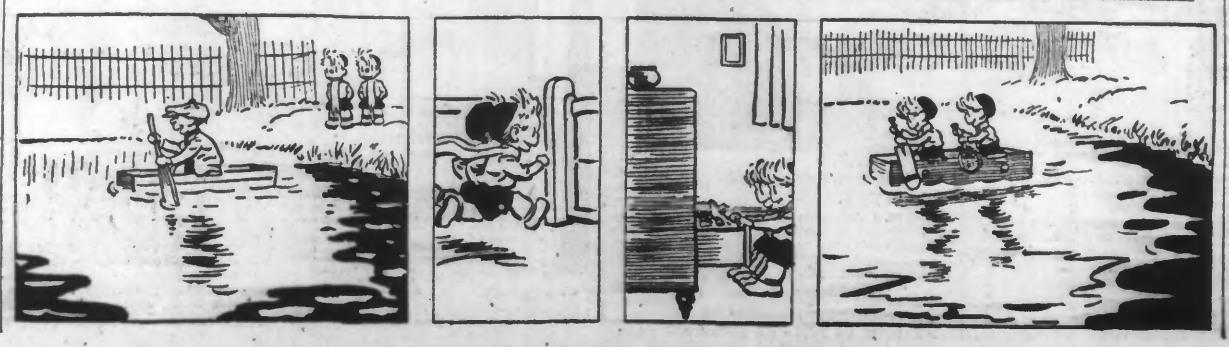
« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX